



30/09/2022

Fonds d'Epargne Salariale
**GROUPAMA EPARGNE &
RETRAITE**

(Fonds à 5 compartiments)

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

	Pages
Certification du commissaire aux comptes	7
Comptes consolidés : GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE	12
Compartiment : GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE	17
Informations concernant les placements et la gestion	19
Politique d'investissement	20
Informations réglementaires	23
Comptes annuels	30
Bilan actif	30
Bilan passif	31
Hors bilan	32
Compte de résultat	33
Annexes	34
Règles et méthodes comptables	34
Evolution de l'actif net	37
Complément d'information	39
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	46
Inventaire	47
Caractéristiques de l'OPC (suite)	48

Compartiment : GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE	50
Informations concernant les placements et la gestion	51
Politique d'investissement	53
Informations réglementaires	57
Comptes annuels	64
Bilan actif	64
Bilan passif	65
Hors bilan	66
Compte de résultat	67
Annexes	68
Règles et méthodes comptables	68
Evolution de l'actif net	71
Complément d'information	73
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	80
Inventaire	81
Caractéristiques de l'OPC (suite)	82

Compartiment : GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE	83
Informations concernant les placements et la gestion	84
Politique d'investissement	86
Informations réglementaires	89
Comptes annuels	97
Bilan actif	97
Bilan passif	98
Hors bilan	99
Compte de résultat	100
Annexes	101
Règles et méthodes comptables	101
Evolution de l'actif net	105
Complément d'information	107
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	114
Inventaire	115
Caractéristiques de l'OPC (suite)	116

Compartiment : GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE	117
Informations concernant les placements et la gestion	118
Informations réglementaires	124
Comptes annuels	131
Bilan actif	131
Bilan passif	132
Hors bilan	133
Compte de résultat	134
Annexes	135
Règles et méthodes comptables	135
Evolution de l'actif net	138
Complément d'information	140
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	147
Inventaire	148
Caractéristiques de l'OPC (suite)	149

Compartiment : GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE	150
Informations concernant les placements et la gestion	151
Politique d'investissement	153
Informations réglementaires	156
Comptes annuels	163
Bilan actif	163
Bilan passif	164
Hors bilan	165
Compte de résultat	166
Annexes	167
Règles et méthodes comptables	167
Evolution de l'actif net	170
Complément d'information	172
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	179
Inventaire	180
Caractéristiques de l'OPC (suite)	181

CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise à compartiments

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCPE à compartiments GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE constitué sous forme de fonds commun de placement à compartiments (FCP) relatifs à l'exercice d'une durée exceptionnelle de 6 mois clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 22 mars 2023

Paris La Défense, le 22 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Comptes consolidés : GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE

BILAN AU 30/09/2022 en EUR

ACTIF

	30/09/2022	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	673 968 661,93	707 114 660,77
OPC MAÎTRE	649 374 391,98	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 567 455,12	164 395 750,38
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	162 828 295,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 567 455,12	1 567 455,12
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	23 026 814,83	542 718 910,39
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	23 026 814,83	542 718 910,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	1 035 264,99	1 789 268,30
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 035 264,99	1 789 268,30
COMPTES FINANCIERS	19 024 259,10	33 635 427,73
Liquidités	19 024 259,10	33 635 427,73
TOTAL DE L'ACTIF	694 028 186,02	742 539 356,80

PASSIF

	30/09/2022	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	651 780 728,32	732 960 941,61
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	43 954 274,07	11 531 536,11
Résultat de l'exercice (a,b)	-3 578 077,67	-3 762 209,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	692 156 924,72	740 730 268,34
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instrument financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	1 871 261,30	1 809 088,46
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 871 261,30	1 809 088,46
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	694 028 186,02	742 539 356,80

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 026,57	136,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	92 787,69	3 194 099,01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	935 185,38
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	100 814,26	4 129 420,98
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	37 463,77	159 050,90
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	37 463,77	159 050,90
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	63 350,49	3 970 370,08
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 617 202,92	7 711 733,15
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	1 651,79	4 526,66
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-3 552 200,64	-3 736 836,41
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-25 877,03	-25 372,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-3 578 077,67	-3 762 209,38

ANNEXES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

Le FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE est constitué de cinq compartiments :

- GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE
- GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE
- GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE
- GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE
- GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (*)
- Compléments d'information (*)

(*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

**Compartiment : GROUPAMA EPARGNE &
RETRAITE MONETAIRE**

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS – 6 place de la Pyramide, TSA 20303, 92030 La Défense Cedex.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE (compartiment du fonds d'épargne salariale GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)

Part 1, C - Code AMF : 990000084289

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/71131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Monétaire standard "

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE est un compartiment monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : Le compartiment est nourricier de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille. Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR. La performance du compartiment pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le compartiment ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le compartiment verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : Ester capitalisé.

Le compartiment est composé en totalité et en permanence des parts F2 de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données

ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 mois. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage des parts.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre compartiment sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 1. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Un possible défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Politique d'investissement

L'année écoulée a été dominée par trois thématiques principales : l'inflation, la guerre en Ukraine et la normalisation des politiques monétaires des différentes banques centrales.

A l'automne 2021, si l'activité reste plutôt bien orientée, notamment aux Etats-Unis, les premiers signes d'une inflation plus forte commencent à se faire jour. Cependant, alors que la Fed annonce être prête à prendre des mesures pour contrer une inflation qui commence à prendre de l'ampleur, la BCE pense elle que cette inflation n'est que transitoire et qu'elle devrait revenir vers des niveaux acceptables en 2022 sans que des hausses de taux ne soient nécessaires. Les primes d'émission restent sur des niveaux bas, et se tendent légèrement en fin d'année.

Changement de ton des banques centrales dès le début d'année : la Fed annonce que son rythme de remontée des taux sera plus rapide que prévu, et joint le geste à la parole en mars avec sa première hausse depuis 2018. La BCE, lors de la réunion de février, laisse entendre qu'elle mènera elle aussi une politique de resserrement de plusieurs hausses. Fin février, la Russie envahit l'Ukraine, déclenchant une vague de sanctions économiques contre l'agresseur. Le crédit se dégrade dans ce contexte et les spreads des émetteurs bancaires à 1 an remontent de +5 en décembre à +17 fin mars.

Les conséquences du conflit en Ukraine, l'inflation durablement élevée et la politique chinoise du « zéro Covid » qui freine la croissance et désorganise les chaînes de production alimentent les craintes sur les marchés financiers. Les révisions à la baisse des perspectives de croissance se succèdent un peu partout, y compris aux US. C'est principalement le secteur manufacturier qui, à ce stade, est le plus affecté tandis que l'activité dans les services est résiliente. Ce ralentissement de croissance s'opère dans un environnement largement inflationniste. Un temps, la Fed et la BCE conservent des approches différentes : en agissant vite, la FED souhaite ainsi inverser la tendance haussière sur les prix, tout en empêchant un désencrage des anticipations d'inflation. Du côté de la BCE, Christine Lagarde adopte une posture plus « prudente » face à l'inflation en Zone Euro. Finalement, lors de son meeting de juin, le BCE a annoncé une hausse de taux de 25bps en juillet, et une autre en septembre, pouvant être de 50bps si l'inflation ne ralentit pas.

Pour la banque centrale européenne la réunion de mi-juillet a été historique puisqu'elle marque la fin des taux négatifs avec une hausse de 50 points de base. L'activité continue de ralentir dans les économies développées et de nombreuses économies émergentes sous le double effet de l'inflation très élevée et du resserrement monétaire. En Europe, cette situation est exacerbée par la très forte hausse du prix du gaz. Après un mieux durant l'été, le marché du crédit se dégrade à nouveau à partir de fin août : persistance de l'inflation, resserrement monétaire, ralentissement économique pouvant conduire à une courte récession début 2023 sont autant de signaux défavorables.

Dans ce contexte, ce qui nous a guidé dans la gestion du fonds a été d'éviter la volatilité. C'est pourquoi, dès que la BCE a montré des signes de durcissement de sa politique monétaire, nous avons cherché à réduire notre exposition en taux et en maturité. Nous avons réduit notre zone d'intervention à partir du printemps pour progressivement nous limiter essentiellement à la zone 0-3 mois. Parallèlement, nous avons entamé à cette époque la variabilisation du portefeuille de façon à aborder au mieux la période de hausse de taux de la BCE. Enfin, dans une optique de contribuer à la réduction de la volatilité, nous avons diminué notre exposition crédit dans le portefeuille.

La valorisation de Groupama Epargne et Retraite Monétaire 1 est passée de 22,21€ au 31/03/22 à 22,15€ au 30/09/2022, et sa performance annualisée a été de -0.25% contre -0.17% pour son indice de référence.

La valorisation de Groupama Epargne et Retraite Monétaire 2 est passée de 23,26€ au 31/03/22 à 23,22€ au 30/09/2022, et sa performance annualisée a été de -0.18% contre -0.17% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA TRESORERIE PART F2	174 124 878,62	21 062 990,59
GROUPAMA ENTREPRISES IC	-	55 240 555,53
GROUPAMA MONETAIRE IC	-	49 981 711,46
GROUPAMA TRESORERIE IC	-	36 508 134,42

Changements intéressant l'OPC

19 avril 2022

Groupama Epargne & Retraite

Changement de la date de clôture d'exercice qui passe de fin mars à **fin septembre**

Compartiment Ger Monétaire :

Devient nourricier de Groupama Trésorerie (part F2), passage en article 8 « SFDR » et passage à néant des commissions de mouvements perçues par le dépositaire.

28 juillet 2022

Nature des modifications :

Compartiment GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE

- Reprise du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0% mentionné dans la documentation réglementaire du fonds maître GROUPAMA TRESORERIE.
- Création d'une part E3 – Réservées aux dispositifs d'épargne salariale et retraite (PEE/PEI, PERCO(I), PERCOL-I) mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par Groupama Epargne Salariale, notamment dans le cadre d'appels d'offres. Les frais de gestion sont à la charge du compartiment.

20 septembre 2022

- Mise à jour de la documentation juridique des FCPE suite à la transformation de la SICAV maître en compartiment de la SICAV GROUPAMA SELECTION ; Cette modification de structure juridique de la SICAV impacte la documentation juridique des FCPE au niveau des informations relative à la structure juridique du maître (le terme SICAV est remplacé par Compartiment) toutes les autres caractéristiques du maître et des FCPE nourriciers demeurent inchangées.
- Reprise de la mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0% effectuée sur le maître
- Changement de l'adresse de CACEIS Fund Administration.

Frais de gestion

Votre FCPE est nourricier de **GROUPAMA TRESORERIE**.

PART 1C

Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **0,21%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,06%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

PART 2C

Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **0,06%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,06%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
 - une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.
- La clé de répartition de la commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 152 823 594,39 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlementation SFDR et Taxonomie

ARTICLE 8

La stratégie d'investissement et donc la prise en compte des critères ESG du compartiment "GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE" est en lien avec celle de son OPCVM maître l'OPCVM "GROUPAMA TRÉSORERIE".

S'agissant d'un OPCVM « ISR », l'analyse extra-financière appliquée à l'OPC prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement : biodiversité, gestion des déchets... ;
- Social : formation des salariés, relations fournisseurs ... ;
- Gouvernance : indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG ».
- Exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM,
- Au minimum 90% de l'actif net de l'OPCVM est analysé d'un point de vue extra-financier.
- Note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à celle de son univers d'investissement (après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier selon une approche Best-in-universe).
- Niveau moyen sur 12 mois glissants d'intensité carbone du portefeuille inférieur à celui de l'univers de référence. Le taux de couverture du portefeuille de cet indicateur doit être en moyenne sur l'année d'au moins 90% de l'actif net de l'OPCVM.
- Sélection d'entreprises ayant mis en place une politique en matière des Droits de l'Homme de sorte que la part de ces émetteurs au sein du portefeuille soit supérieure à celle de l'univers de référence. Le taux de couverture du portefeuille de cet indicateur doit être en moyenne sur l'année d'au moins 70% de l'actif net de l'OPCVM.

Les données d'alignement des émetteurs n'étant pas directement disponibles, la proportion des investissements pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie est estimée à 0%.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, les valeurs notées entre 0 et 20, sur une échelle de notation entre 0 et 100, sont sous-pondérées par rapport à l'indice de référence, comme indiqué dans le prospectus.

L'alignement de son portefeuille avec la Taxonomie Européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

Gestion des liquidites

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales

- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - 1 le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - 1 la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE

recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020</i>	<i>6 039 040 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3^è tiers)</i>	<i>126 755 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2^è tiers)</i>	<i>168 324 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1^{er} tiers)</i>	<i>117 466 euros</i>

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)</i>	<i>7611 279 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 036 423 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	152 823 594,39	141 761 492,90
OPC MAÎTRE	152 823 594,39	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	-	141 761 492,90
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	141 761 492,90
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	506 415,90	219 341,11
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	506 415,90	219 341,11
COMPTES FINANCIERS	14 706 262,73	15 972 108,56
Liquidités	14 706 262,73	15 972 108,56
TOTAL DE L'ACTIF	168 036 273,02	157 952 942,57

Bilan Passif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	168 059 287,27	157 972 886,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-228 257,72	-41 358,55
Résultat de l'exercice (a,b)	-143 457,43	-306 020,24
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	167 687 572,12	157 625 507,65
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	348 700,90	327 434,92
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	348 700,90	327 434,92
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	168 036 273,02	157 952 942,57

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 992,77	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	4 992,77	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	21 499,44	68 234,70
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	21 499,44	68 234,70
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-16 506,67	-68 234,70
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	122 985,11	235 232,79
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	399,05	1 056,74
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-139 092,73	-302 410,75
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-4 364,70	-3 609,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-143 457,43	-306 020,24

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 septembre 2022 est de 6 mois, suite au changement de la date de clôture.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres détenus dans le portefeuille du FCPE nourricier GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE sont évalués sur la valeur liquidative à J-1 du maître.

Stratégie d'investissement

L'actif du compartiment est investi jusqu'à 92,5% de son actif et en permanence en parts F2 du FCP GROUPAMA TRÉSORERIE et à titre accessoire, en liquidités.

La performance du FCPE pourra être différente de celle du maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

La stratégie d'investissement du compartiment nourricier correspond à celle de son OPCVM maître, GROUPAMA TRÉSORERIE.

Frais de gestion

Part 1 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,45% TTC maximum	Par le compartiment
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,15% TTC maximum*	Par le compartiment
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Part 2 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,45% TTC maximum	Par l'entreprise
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,15% TTC maximum*	Par le compartiment
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Rappel des frais et commissions de souscription et de rachat l'OPCVM maître GROUPAMA TRESORERIE (part F2) :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, ou commercialisateur, etc.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net Dédution faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum 0,15% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon la complexité
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C1	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C2	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	157 625 507,65	163 377 817,83
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	30 110 944,05	36 735 878,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-19 640 401,72	-41 440 657,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	256 236,74	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-469 644,12	-40 942,39
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-55 977,75	-704 177,15
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-229 415,74	-173 437,99
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	173 437,99	-530 739,16
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-139 092,73	-302 410,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	167 687 572,12	157 625 507,65

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 30/09/2022^(*)

	30/09/2022	31/03/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	30 110 944,05	36 735 878,02
Versements de la réserve spéciale de participation	5 617 910,06	4 074 055,69
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	5 888 502,22	4 502 041,69
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	1 333 649,74	2 331 993,36
Abondements de l'entreprise	4 197 918,46	6 112 937,23
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	13 072 963,57	19 714 850,05
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	19 640 401,72	41 440 657,91
Rachats	13 297 462,06	21 241 945,73
Transferts à destination d'un autre OPC	6 342 939,66	20 198 712,18

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	506 415,90
TOTAL DES CRÉANCES		506 415,90
DETTES		
	Rachats à payer	328 125,32
	Frais de gestion fixe	20 575,58
TOTAL DES DETTES		348 700,90
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		157 715,00

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C1		
Parts souscrites durant l'exercice	1 357 964,1958	30 110 944,05
Parts rachetées durant l'exercice	-885 775,2927	-19 640 381,72
Solde net des souscriptions/rachats	472 188,9031	10 470 562,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 561 261,3271	
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C2		
Parts souscrites durant l'exercice	-	-
Parts rachetées durant l'exercice	-0,8613	-20,00
Solde net des souscriptions/rachats	-0,8613	-20,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 614,4679	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C1	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C2	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	30/09/2022
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C1	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	122 586,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C2	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			152 823 594,39
	FR0014006EB1	GROUPAMA TRESORERIE PART F2	152 823 594,39
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			152 823 594,39

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-143 457,43	-306 020,24
Total	-143 457,43	-306 020,24

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C1		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-143 439,11	-305 942,80
Total	-143 439,11	-305 942,80

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C2		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-18,32	-77,44
Total	-18,32	-77,44

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-228 257,72	-41 358,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-228 257,72	-41 358,55

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C1		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-228 017,19	-41 312,08
Total	-228 017,19	-41 312,08

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C2		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-240,53	-46,47
Total	-240,53	-46,47

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	30/09/2022
Actif net Global en EUR	168 019 972,67	170 729 753,32	163 377 817,83	157 625 507,65	167 687 572,12
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C1 en EUR					
Actif net	167 761 993,74	170 466 009,57	163 126 609,82	157 448 365,51	167 510 765,24
Nombre de titres	7 437 922,9738	7 593 884,7383	7 295 641,9638	7 089 072,4240	7 561 261,3271
Valeur liquidative unitaire	22,555	22,448	22,359	22,210	22,154
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	0,02	-	-0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,03	-0,04	-0,04	-0,01
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C2 en EUR					
Actif net	257 978,93	263 743,75	251 208,01	177 142,14	176 806,88
Nombre de titres	10 970,2345	11 251,9271	10 743,3378	7 615,3292	7 614,4679
Valeur liquidative unitaire	23,516	23,440	23,383	23,261	23,220
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	0,02	-	-0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-0,01	-0,01	-

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA TRESORERIE PART F2	EUR	1 530 685,04	152 823 594,39	91,14
TOTAL FRANCE			152 823 594,39	91,14
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			152 823 594,39	91,14
TOTAL Organismes de placement collectif			152 823 594,39	91,14
Créances			506 415,90	0,30
Dettes			-348 700,90	-0,21
Comptes financiers			14 706 262,73	8,77
Actif net			167 687 572,12	100,00
<hr/>				
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C2	EUR	7 614,4679	23,220	
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE MONETAIRE C1	EUR	7 561 261,3271	22,154	

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE (compartiment du fonds d'épargne salariale GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)

Part 2, C - Code AMF : 990000114329

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/71131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Monétaire standard "

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE est un compartiment monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : Le compartiment est nourricier de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille. Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR. La performance du compartiment pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le compartiment ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le compartiment verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : Ester capitalisé.

Le compartiment est composé en totalité et en permanence des parts F2 de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 1. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 mois. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage des parts.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre compartiment sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Un possible défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE (compartiment du fonds d'épargne salariale GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)

Part 3, C - Code AMF : 990000132179

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/71131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Monétaire standard "

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE est un compartiment monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : Le compartiment est nourricier de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille. Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR. La performance du compartiment pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le compartiment ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le compartiment verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : Ester capitalisé.

Le compartiment est composé en totalité et en permanence des parts F2 de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 1. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 mois. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage des parts.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France..

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre compartiment sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Un possible défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Compartiment : GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS – 6 place de la Pyramide, TSA 20303, 92030 La Défense Cedex.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE (compartiment du FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)

Part 1, C - Code AMF : 990000084309

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le compartiment est nourricier de GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE, compartiment de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION. Son objectif de gestion est de chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite, 15% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis)

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises. La performance du compartiment pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence. A la différence de son maître, l'indicateur de référence du compartiment est calculé à J-1.

Indicateur de référence : 15% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis)

Le compartiment est composé en totalité et en permanence d'actions F2 de GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence du maître.

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite, 15% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises. Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : 15% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Rappel de la politique d'investissement du maître.

Le compartiment GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le compartiment adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du compartiment (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

L'exposition globale du compartiment aux classes d'actifs risquées de type

actions et obligations à haut rendement (titres spéculatifs ou High Yield), émergentes, sera limitée à 30% de l'actif net du compartiment.

Le compartiment peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change.

Le compartiment est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 75% et 100% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein des OPCVM sous-jacents, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion. Le compartiment pourra être exposé dans la limite de 30% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du compartiment sera comprise entre 0% et 25% de son actif net à travers des OPCVM et des actions en direct.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage des parts.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, excepté les jours fériés légaux, dans ce cas la valeur liquidative est calculée la veille.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du maître dans lequel est investi votre compartiment sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement


Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 3. Il est identique à celui du maître.

Rappel du profil de risque du maître.

Le compartiment a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la qualité ou de défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :** Il pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Politique d'investissement

Le Q4 2021 est marqué par la sortie progressive de la pandémie du COVID. Tout au long de cette crise, la mobilisation sans faille des banques centrales et des gouvernements a permis de maintenir l'outil de production intact et de créer les conditions d'un rebond de l'économie mondiale. En sortie de crise, la montée en puissance des campagnes de vaccination permet d'entrevoir la fin de la pandémie. La frénésie de consommation fait suite à plusieurs mois d'épargne forcée et les besoins de restockage sont au plus haut. La fin d'année est donc logiquement caractérisée par un environnement de croissance solide. Cependant, le rebond économique est accompagné d'un retour en force des dynamiques inflationnistes et le narratif imposé par les principaux banquiers centraux est celui d'une inflation transitoire. Le discours dominant considère alors que les déséquilibres causés par la crise du Covid devraient se résorber rapidement et permettre un retour rapide de l'inflation vers les niveaux cibles.

Le Q1 2022 est marqué par une augmentation de l'aversion au risque face à la persistance de l'inflation et au déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Dans les faits, la dynamique inflationniste s'avère beaucoup moins commode que prévu et les publications de l'inflation ne finissent pas de surprendre à la hausse pour atteindre des niveaux inégalés depuis les années 1980. Aux US en particulier, la réalité des chiffres d'inflation - tant sur leurs niveaux que dans leur composition - poussent la réserve fédérale à changer de discours pour adopter un ton plus offensif. Le mois de mars marque le début d'un nouveau cycle de resserrement monétaire. En Europe, le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine rebat durablement les cartes sur l'architecture de sécurité avec des impacts notables sur la hausse des prix de l'énergie, sur la confiance des investisseurs et sur les échanges économiques. Si l'impact sur la croissance reste à déterminer, le choc sur les marchés financiers est immédiat.

Au Q2 2022, l'inflation s'installe, le conflit se durcit et la situation en Chine (politique zéro-Covid et crise immobilière) rajoute de la confusion à un contexte macro déjà très brouillé. Ces trois sources de risque se renforcent mutuellement et pèsent sur les perspectives de la croissance mondiale. L'accentuation des tensions inflationnistes pousse les banques centrales à adopter une posture de plus en plus restrictive, insufflant une forte volatilité sur les taux d'intérêts, les devises et les segments de croissance sur les actions. Dans l'attente d'une récession à venir, les flux d'investissements se détournent des actifs risqués et la part des cash dans les allocations augmente progressivement. Dans cet environnement de morosité extrême, le marché du travail aux Etats-Unis notamment se montre particulièrement solide et laisse planer l'espoir d'une récession de faible ampleur.

Le Q3 2022 marque une continuité par rapport à l'environnement du Q2, l'inflation en Europe et aux US se poursuit pour atteindre des niveaux proches de 10%, les banques centrales montent au créneau pour réaffirmer leur détermination à faire de la lutte contre l'inflation leur objectif prioritaire. La remontée des taux aux US se poursuit avec des pas mensuels de 75bps en juillet et septembre, laissant entrevoir des taux Fed Funds proches de 5% pour la fin de l'année. En Europe, les questionnements sur l'instabilité financière se font de plus en plus sentir, notamment au UK où le programme économique du nouveau gouvernement suscite quelques inquiétudes. Sur les marchés d'actions les mois d'été sont volatils mais le trimestre se termine sur des points bas.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a représenté un point de bascule important dans la politique de gestion du fonds. Avant le déclenchement du conflit, et conformément à notre appréciation d'un environnement de marché à forte croissance ET inflation élevée, nous avons adopté un positionnement offensif sur les actions (+2,5% par rapport au benchmark) et prudent sur les obligations avec une sous-sensibilité aux taux d'intérêt et une diversification de 5% sur le segment haut rendement. Après le déclenchement du conflit Russo-Ukrainien, nous sommes revenus à la neutralité sur les marchés d'actions en conservant la sous-exposition en duration. Dans les mois qui ont suivi, et en ligne avec un glissement des problématiques d'inflation vers des problématiques de récession, nous avons alors progressivement accentué la sous-exposition aux actions tout en réduisant la sous exposition aux actifs obligataires. Nous avons également réduit à 2% notre diversification sur les obligations à haut rendement. En fin de période nous sommes revenus prudemment sur le crédit de bonne qualité en €.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE

Sur la période, la performance de GROUPAMA Epargne & Retraite Prudence 1 s'établit à -11.11% contre -11.15% pour l'indice de référence.

Sur la période, la performance de GROUPAMA Epargne & Retraite Prudence 2 s'établit à -10.73% contre -11.15% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE F2	288 242 038,47	7 110 130,68
GROUPAMA ETAT EURO ISR ID	-	169 540 867,79
G FUND CREDIT EURO ISR IC	-	72 873 940,27
GROUPAMA MONETAIRE IC	171 902,81	14 693 259,60
G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I	-	14 464 317,33

Changements intéressant l'OPC

19 avril 2022

Groupama Epargne & Retraite

Changement de la date de clôture d'exercice qui passe de fin mars à **fin septembre**

Compartiment GER Prudence

Devient nourricier de Groupama Sélection ISR Prudence (part F2), nouvel indice de référence, revue des fourchettes d'exposition, des frais indirects maximum et passage à néant des commissions de mouvement perçues par le dépositaire.

28 juillet 2022

Nature des modifications :

Compartiment GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE

- Mise à jour du règlement et DICI suite à la transformation du fonds maître GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE en un compartiment de la SICAV GROUPAMA SELECTION. Toutes les caractéristiques sont reprises à l'identique,
- Reprise du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0% mentionné dans la documentation réglementaire du compartiment maître

Pour l'ensemble des compartiments :

- Mise à jour des frais à fin mars
- Pour rappel la date de clôture du FCPE est modifiée pour passer d'une clôture d'exercice de fin mars actuellement à fin septembre.

20 septembre 2022

- Mise à jour de la documentation juridique des FCPE suite à la transformation de la SICAV maître en compartiment de la SICAV GROUPAMA SELECTION ; Cette modification de structure juridique de la SICAV impacte la documentation juridique des FCPE au niveau des informations relative à la structure juridique du maître (le terme SICAV est remplacé par Compartiment) toutes les autres caractéristiques du maître et des FCPE nourriciers demeurent inchangées.
- Reprise de la mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0% effectuée sur le maître
- Changement de l'adresse de CACEIS Fund Administration.

Frais de gestion

Votre FCPE est nourricier de **GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE**.

PART 1C

Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **1,48%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,68%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

PART 2C

Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **0,68%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,68%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
 - une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.
- La clé de répartition de la commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 254 307 339,01 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlementation SFDR et Taxonomie

ARTICLE 8

La stratégie d'investissement et donc la prise en compte des critères ESG du compartiment "GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE" est en lien avec celle de son OPCVM maître le compartiment "GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE" de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION.

S'agissant d'un OPCVM « ISR », l'analyse extra-financière appliquée à l'OPC prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR.
- La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs.

Ce produit financier ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie Européenne et l'alignement de son portefeuille avec cette Taxonomie Européenne n'est pas calculé.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités).

L'alignement de son portefeuille avec la Taxonomie Européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - 1 le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - 1 la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020</i>	<i>6 039 040 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)</i>	<i>126 755 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)</i>	<i>168 324 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1^{er} tiers)</i>	<i>117 466 euros</i>

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)</i>	<i>7611 279 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 036 423 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	254 307 339,01	275 601 425,76
OPC MAÎTRE	254 307 339,01	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	-	275 601 425,76
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	275 601 425,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	202 398,63	311 523,59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	202 398,63	311 523,59
COMPTES FINANCIERS	2 085 774,43	14 463 381,64
Liquidités	2 085 774,43	14 463 381,64
TOTAL DE L'ACTIF	256 595 512,07	290 376 330,99

Bilan Passif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	249 285 476,66	286 971 008,30
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	7 732 204,01	4 616 455,20
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 169 259,10	-1 922 714,61
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	255 848 421,57	289 664 748,89
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	747 090,50	711 582,10
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	747 090,50	711 582,10
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	256 595 512,07	290 376 330,99

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	666,99	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	713 925,87
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	666,99	713 925,87
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	8 361,48	76 233,67
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	8 361,48	76 233,67
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-7 694,49	637 692,20
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 170 406,95	2 522 243,40
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	715,18	2 119,21
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-1 177 386,26	-1 882 431,99
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	8 127,16	-40 282,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-1 169 259,10	-1 922 714,61

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 septembre 2022 est de 6 mois, suite au changement de la date de clôture..

Règles d'évaluation des actifs

► Règles d'investissement

Le FCP est investi à 100% dans l'OPC maître GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE.

Les titres détenus dans le portefeuille du FCPE nourricier GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE sont évalués sur la valeur liquidative à J-1 du maître.

Frais de gestion

Part 1 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,85% TTC maximum	Par le compartiment
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,65% TTC maximum*	Par le compartiment
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

Part 2 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,70% TTC maximum	Par l'entreprise
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,65% TTC maximum*	Par le compartiment
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

Rappel des frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM maître GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE (part F2) :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais de gestion, frais indirects et commissions de surperformance				Commissions de mouvement		
Assiette	Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commission de surperformance	Assiette	Commission perçue par le dépositaire	Commission perçue par la Société de Gestion
Actif net	Taux maximum : 0,40% TTC	Taux maximum 0,30% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* *selon la complexité	Par type d'instrument*

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

Commissions de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
<i>Actions et assimilés</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0.10% TTC</i>
<i>Obligations convertibles</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0.05% TTC</i>
<i>Obligations d'entreprise</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0.05% TTC</i>
<i>Obligations d'Etat</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0.03% TTC</i>
<i>Change dont de gré à gré (OTC)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0.005% TTC</i>
<i>Swaps de taux d'intérêt (IRS)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0.02% TTC</i>
<i>Crédit défaut swaps (CDS) et Asset Back Security</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0.03% TTC</i>
<i>Dérivés Listés (par lot)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>2€</i>

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C1	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C2	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	289 664 748,89	288 266 692,95
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	21 601 182,69	65 133 250,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-23 214 611,39	-46 085 778,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 180 084,82	4 604 804,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-398 713,50	-114 236,03
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-38 806 883,68	-20 257 552,24
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-26 474 552,64	12 332 331,04
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-12 332 331,04	-32 589 883,28
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 177 386,26	-1 882 431,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	255 848 421,57	289 664 748,89

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 30/09/2022^(*)

	30/09/2022	31/03/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	21 601 182,69	65 133 250,05
Versements de la réserve spéciale de participation	4 084 739,50	6 763 436,79
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	4 191 690,96	6 363 774,07
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	2 642 823,18	9 859 734,92
Abondements de l'entreprise	7 780 698,34	26 577 409,62
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	2 901 230,71	15 568 894,65
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	23 214 611,39	46 085 778,16
Rachats	12 987 433,89	26 630 228,35
Transferts à destination d'un autre OPC	10 227 177,50	19 455 549,81

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	202 398,63
TOTAL DES CRÉANCES		202 398,63
DETTES		
	Rachats à payer	562 148,75
	Frais de gestion fixe	184 941,75
TOTAL DES DETTES		747 090,50
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-544 691,87

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C1		
Parts souscrites durant l'exercice	709 444,5581	21 601 182,69
Parts rachetées durant l'exercice	-766 137,4805	-23 207 026,66
Solde net des souscriptions/rachats	-56 692,9224	-1 605 843,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 972 818,0104	
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C2		
Parts souscrites durant l'exercice	-	-
Parts rachetées durant l'exercice	-226,6863	-7 584,73
Solde net des souscriptions/rachats	-226,6863	-7 584,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 602,5373	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C1	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C2	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	30/09/2022
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C1	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	1 169 691,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C2	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			254 307 339,01
	FR0014005336	GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE F2	254 307 339,01
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			254 307 339,01

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 169 259,10	-1 922 714,61
Total	-1 169 259,10	-1 922 714,61

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C1		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 169 252,73	-1 923 285,99
Total	-1 169 252,73	-1 923 285,99

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C2		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-6,37	571,38
Total	-6,37	571,38

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 732 204,01	4 616 455,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	7 732 204,01	4 616 455,20

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C1		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	7 725 819,43	4 612 550,93
Total	7 725 819,43	4 612 550,93

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C2		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 384,58	3 904,27
Total	6 384,58	3 904,27

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	30/09/2022
Actif net Global en EUR	222 841 690,94	245 948 696,69	288 266 692,95	289 664 748,89	255 848 421,57
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C1 en EUR					
Actif net	222 585 780,98	245 671 018,55	287 954 137,04	289 418 968,91	255 636 308,32
Nombre de titres	6 896 232,9762	7 585 234,4304	8 471 259,3976	9 029 510,9328	8 972 818,0104
Valeur liquidative unitaire	32,27	32,38	33,99	32,05	28,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,08	0,15	0,22	0,51	0,86
Capitalisation unitaire sur résultat	0,09	-0,10	-0,15	-0,21	-0,13
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C2 en EUR					
Actif net	255 909,96	277 678,14	312 555,91	245 779,98	212 113,25
Nombre de titres	7 244,0953	7 766,5368	8 259,0776	6 829,2236	6 602,5373
Valeur liquidative unitaire	35,32	35,75	37,84	35,98	32,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09	0,16	0,24	0,57	0,96
Capitalisation unitaire sur résultat	0,39	0,19	0,14	0,08	-

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE F2	EUR	2 810 025,8454	254 307 339,01	99,40
TOTAL FRANCE			254 307 339,01	99,40
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			254 307 339,01	99,40
TOTAL Organismes de placement collectif			254 307 339,01	99,40
Créances			202 398,63	0,08
Dettes			-747 090,50	-0,30
Comptes financiers			2 085 774,43	0,82
Actif net			255 848 421,57	100,00
<hr/>				
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C1	EUR	8 972 818,0104		28,49
Part GROUPAMA EPARGNE et RETRAITE PRUDENCE C2	EUR	6 602,5373		32,12

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE (compartiment du FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)

Part 2, C - Code AMF : 990000114339

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le compartiment est nourricier de GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE, compartiment de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION. Son objectif de gestion est de chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite, 15% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis)

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises. La performance du compartiment pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence. A la différence de son maître, l'indicateur de référence du compartiment est calculé à J-1.

Indicateur de référence : 15% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis).

Le compartiment est composé en totalité et en permanence d'actions F2 de GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence du maître.

Indicateur de référence : 15% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 85% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Rappel de la politique d'investissement du maître.

Le compartiment GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le compartiment adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du compartiment (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

L'exposition globale du compartiment aux classes d'actifs risquées de type actions et obligations à haut rendement (titres spéculatifs ou High Yield), émergentes, sera limitée à 30% de l'actif net du compartiment.

Le compartiment peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 3. Il est identique à celui du maître.

Rappel du profil de risque du maître.

Le compartiment est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 75% et 100% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein des OPCVM sous-jacents, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion. Le compartiment pourra être exposé dans la limite de 30% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres spéculatifs).

L'exposition actions du compartiment sera comprise entre 0% et 25% de son actif net à travers des OPCVM et des actions en direct.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage des parts.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

Recommandation : Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du maître dans lequel est investi votre compartiment sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Le compartiment a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la qualité ou de défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :** Il pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

**Compartiment : GROUPAMA EPARGNE &
RETRAITE EQUILIBRE**

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS – 6 place de la Pyramide, TSA 20303, 92030 La Défense Cedex.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE (compartiment du fonds d'épargne salariale GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)
 Part 1, C - Code AMF : 990000084329

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le compartiment est nourricier du compartiment GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis) et 50% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

La performance du compartiment GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE pourra être inférieure à celle de son maître, GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence. A la différence de son maître, l'indicateur de référence du compartiment est calculé à J-1.

Indicateur de référence : 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis) et 50% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis).

Le compartiment est composé en totalité et en permanence de l'action F2 du compartiment GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence du compartiment maître.

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 50% MSCI World € clôture (dividendes nets réinvestis) 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).. Cet objectif sera mis en oeuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

Ce compartiment est un produit financier promouvant les caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : 50 % MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis) et 50 % Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Rappel de la politique d'investissement du maître.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera une approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.

Le compartiment GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS a pour objet, au travers d'une gestion de type discrétionnaire, la gestion d'un portefeuille diversifié d'OPC de taux et d'actions sans zone géographique prépondérante.

Le compartiment adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG. La poche taux pourra évoluer entre 20% et 80% de l'actif net. Les investissements via des OPC, porteront sur des émissions de catégorie « investment grade » (catégorie d'investissements) ou équivalent (Standard and Poor's ou considérées équivalentes par la société de gestion). Le compartiment pourra être exposé au travers des OPC sur les marchés des actions et obligations internationaux (y compris les actions et obligations européennes). Dans la limite de 20 % de son actif net, le

compartiment pourra être exposé sur les pays hors OCDE (marchés émergents) au travers des OPC sous-jacents.

Le compartiment pourra également détenir, via des OPC, jusqu'à 30 % de ses actifs en obligations à haut rendement (Segment High Yield « Speculative grade » correspondant à une notation inférieure à BBB- chez Standard & Poor's et à Baa3 chez Moody's ou notation estimée équivalente par la société de gestion).

Sensibilité taux :

La fourchette de sensibilité se situe entre 2 et 8 de l'actif net.

La poche actions pourra évoluer entre 20% et 80% de l'actif net. Elle sera investie en OPC. L'ensemble des types d'actifs détenus en portefeuille sont mentionnés dans le prospectus.

Le compartiment pourra détenir :

- jusqu'à 100 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen.

- jusqu'à 10 % de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou étranger.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques actions, de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment. Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Le compartiment utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0 et 200 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage des parts.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du compartiment maître dans lequel est investi votre compartiment sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 4. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque du compartiment maître.

Le compartiment a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque actions et au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :** Il pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Politique d'investissement

Le Q4 2021 est marqué par la sortie progressive de la pandémie du COVID. Tout au long de cette crise, la mobilisation sans faille des banques centrales et des gouvernements a permis de maintenir l'outil de production intact et de créer les conditions d'un rebond de l'économie mondiale. En sortie de crise, la montée en puissance des campagnes de vaccination permet d'entrevoir la fin de la pandémie. La frénésie de consommation fait suite à plusieurs mois d'épargne forcée et les besoins de restockage sont au plus haut. La fin d'année est donc logiquement caractérisée par un environnement de croissance solide. Cependant, le rebond économique est accompagné d'un retour en force des dynamiques inflationnistes et le narratif imposé par les principaux banquiers centraux est celui d'une inflation transitoire. Le discours dominant considère alors que les déséquilibres causés par la crise du Covid devraient se résorber rapidement et permettre un retour rapide de l'inflation vers les niveaux cibles.

Le Q1 2022 est marqué par une augmentation de l'aversion au risque face à la persistance de l'inflation et au déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Dans les faits, la dynamique inflationniste s'avère beaucoup moins commode que prévu et les publications de l'inflation ne finissent pas de surprendre à la hausse pour atteindre des niveaux inégalés depuis les années 1980. Aux US en particulier, la réalité des chiffres d'inflation - tant sur leurs niveaux que dans leur composition - poussent la réserve fédérale à changer de discours pour adopter un ton plus offensif. Le mois de mars marque le début d'un nouveau cycle de resserrement monétaire. En Europe, le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine rebat durablement les cartes sur l'architecture de sécurité avec des impacts notables sur la hausse des prix de l'énergie, sur la confiance des investisseurs et sur les échanges économiques. Si l'impact sur la croissance reste à déterminer, le choc sur les marchés financiers est immédiat.

Au Q2 2022, l'inflation s'installe, le conflit se durcit et la situation en Chine (politique zéro-Covid et crise immobilière) rajoute de la confusion à un contexte macro déjà très brouillé. Ces trois sources de risque se renforcent mutuellement et pèsent sur les perspectives de la croissance mondiale. L'accentuation des tensions inflationnistes pousse les banques centrales à adopter une posture de plus en plus restrictive, insufflant une forte volatilité sur les taux d'intérêts, les devises et les segments de croissance sur les actions. Dans l'attente d'une récession à venir, les flux d'investissements se détournent des actifs risqués et la part des cash dans les allocations augmente progressivement. Dans cet environnement de morosité extrême, le marché du travail aux Etats-Unis notamment se montre particulièrement solide et laisse planer l'espoir d'une récession de faible ampleur.

Le Q3 2022 marque une continuité par rapport à l'environnement du Q2, l'inflation en Europe et aux US se poursuit pour atteindre des niveaux proches de 10%, les banques centrales montent au créneau pour réaffirmer leur détermination à faire de la lutte contre l'inflation leur objectif prioritaire. La remontée des taux aux US se poursuit avec des pas mensuels de 75bps en juillet et septembre, laissant entrevoir des taux Fed Funds proches de 5% pour la fin de l'année. En Europe, les questionnements sur l'instabilité financière se font de plus en plus sentir, notamment au UK où le programme économique du nouveau gouvernement suscite quelques inquiétudes. Sur les marchés d'actions les mois d'été sont volatils mais le trimestre se termine sur des points bas.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a représenté un point de bascule important dans la politique de gestion du fonds. Avant le déclenchement du conflit, et conformément à notre appréciation d'un environnement de marché à forte croissance ET inflation élevée, nous avons adopté un positionnement offensif sur les actions (+5% par rapport au benchmark) et prudent sur les obligations (-6% d'exposition relative à duration équivalente). Après le déclenchement du conflit Russo-Ukrainien, nous sommes revenus à la neutralité sur les marchés d'actions en conservant la sous-exposition en duration. Dans les mois qui ont suivi, et en ligne avec un glissement des problématiques d'inflation vers des problématiques de récession, nous avons alors progressivement accentué la sous-exposition aux actions tout en réduisant la sous exposition aux actifs obligataires. En fin de période nous sommes revenus prudemment sur le crédit investment grade en €.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE

Sur la période, la performance de GROUPAMA Epargne et Retraite Equilibre -1 s'établit à -11.95% contre -10.89% pour l'indice de référence.

Sur la période, la performance de GROUPAMA Epargne et Retraite Equilibre -2 s'établit à -11.31% contre -10.89% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS F2	200 340 116,41	2 579 499,97
GROUPAMA ETAT EURO ISR ID	-	59 671 125,97
G FUND CREDIT EURO ISR IC	-	28 595 085,17
ASML HOLDING NV	-	6 789 322,40
GROUPAMA MONETAIRE IC	1 352 599,23	4 619 850,74
SCHNEIDER ELECTRIC SA	-	4 124 848,16
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	-	3 945 600,00
L'OREAL	-	3 239 314,90
CAPGEMINI SE	-	2 883 497,75
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI - UCITS ETF DR C	-	2 832 632,86

Changements intéressant l'OPC

19 avril 2022

Groupama Epargne & Retraite

Changement de la date de clôture d'exercice qui passe de fin mars à **fin septembre**

Compartiment GER Equilibre

Devient nourricier de Groupama Selection ISR convictions (part F2), nouvel indice de référence, revue des fourchettes d'exposition, revue des frais indirects maximum à la charge du FCPE et passage à néant des commissions de mouvements perçues par le dépositaire.

Pour l'ensemble des compartiments :

- Mise à jour des frais à fin mars
- Pour rappel la date de clôture du FCPE est modifiée pour passer d'une clôture d'exercice de fin mars actuellement à fin septembre.

20 septembre 2022

- Mise à jour de la documentation juridique des FCPE suite à la transformation de la SICAV maître en compartiment de la SICAV GROUPAMA SELECTION ;
Cette modification de structure juridique de la SICAV impacte la documentation juridique des FCPE au niveau des informations relative à la structure juridique du maître (le terme SICAV est remplacé par Compartiment) toutes les autres caractéristiques du maître et des FCPE nourriciers demeurent inchangées.
- Reprise de la mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0% effectuée sur le maître
- Changement de l'adresse de CACEIS Fund Administration.

Frais de gestion

Votre FCPE est nourricier de **GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS**.

PART 1C

Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **1,81%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,36%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

PART 2C

Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **0,36%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,36%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
 - une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.
- La clé de répartition de la commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 178 700 691,09 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlementation SFDR et Taxonomie

ARTICLE 8

La stratégie d'investissement et donc la prise en compte des critères ESG du compartiment "GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE" est en lien avec celle de son OPCVM maître le compartiment "GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS" de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION.

S'agissant d'un OPCVM « ISR », l'analyse extra-financière appliquée à l'OPC prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR.
- La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs.

Ce produit financier ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie Européenne et l'alignement de son portefeuille avec cette Taxonomie Européenne n'est pas calculé.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités).

L'alignement de son portefeuille avec la Taxonomie Européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels. La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE

- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe,
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE

- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management

- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - 1 le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - 1 la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020</i>	<i>6 039 040 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3^e tiers)</i>	<i>126 755 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2^e tiers)</i>	<i>168 324 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1^{er} tiers)</i>	<i>117 466 euros</i>

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)</i>	<i>7611 279 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 036 423 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

25 rue de la Ville l'Evêque

75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	178 700 691,09	195 679 056,16
OPC MAÎTRE	178 700 691,09	-
Instrument financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	98 838 077,86
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	98 838 077,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	-	96 840 978,30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	96 840 978,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instrument financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	238 739,00	1 099 491,21
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	238 739,00	1 099 491,21
COMPTES FINANCIERS	1 465 984,28	2 378 330,76
Liquidités	1 465 984,28	2 378 330,76
TOTAL DE L'ACTIF	180 405 414,37	199 156 878,13

Bilan Passif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	161 526 923,96	195 292 390,66
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	19 715 378,12	4 147 674,93
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 337 652,26	-764 845,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	179 904 649,82	198 675 220,11
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	500 764,55	481 658,02
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	500 764,55	481 658,02
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	180 405 414,37	199 156 878,13

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 120,19	135,75
Produits sur actions et valeurs assimilées	56 409,64	1 899 514,93
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	221 259,51
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	58 529,83	2 120 910,19
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	4 731,10	7 638,75
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	4 731,10	7 638,75
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	53 798,73	2 113 271,44
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 377 472,42	2 898 391,65
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	501,72	1 270,61
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-1 323 171,97	-783 849,60
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-14 480,29	19 004,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-1 337 652,26	-764 845,48

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 septembre 2022 est de 6 mois, suite au changement de la date de clôture.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP est investi à 100% dans l'OPC maître GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS PART F2.

Les titres détenus dans le portefeuille du FCPE nourricier GROUPAMA EPARGNE & ETRAITE EQUILIBRE sont évalués sur la valeur liquidative à J-1 du maître.

Frais de gestion

Part 1 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	1,45% TTC maximum	Par le compartiment
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,45% TTC maximum*	Par le compartiment
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Par le fonds
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Part 2 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,90% TTC maximum	Par l'entreprise
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,45% TTC maximum*	Par le compartiment
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Rappel des frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM maître GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS (catégorie d'actions F2) :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- *des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.*

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum 0,25% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum 0,20% TTC
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument *** maximum Futures et options : 1€ par lot maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion par type d'instrument	Assiette	Taux barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE C1	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE C2	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	198 675 220,11	183 508 735,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	16 656 823,64	47 948 098,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-11 363 315,17	-25 872 118,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 410 171,05	5 505 544,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 188 124,30	-1 614 181,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-42 633,37	-45 430,59
Différences de change	51 499,24	20 077,41
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-41 971 819,41	-9 991 655,10
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-18 887 048,43</i>	<i>23 084 770,98</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-23 084 770,98</i>	<i>-33 076 426,08</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 323 171,97	-783 849,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	179 904 649,82	198 675 220,11

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 30/09/2022^(*)

	30/09/2022	31/03/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	16 656 823,64	47 948 098,20
Versements de la réserve spéciale de participation	2 427 871,02	3 345 742,41
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	2 454 802,41	3 942 714,65
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	2 231 956,74	8 218 250,94
Abondements de l'entreprise	6 273 164,28	20 397 297,93
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	3 269 029,19	12 044 092,27
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	11 363 315,17	25 872 118,30
Rachats	5 735 790,87	13 402 607,01
Transferts à destination d'un autre OPC	5 627 524,30	12 469 511,29

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	432 297,78	0,24	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	238 739,00
TOTAL DES CRÉANCES		238 739,00
DETTES		
	Achats à règlement différé	61 781,43
	Rachats à payer	216 457,63
	Frais de gestion fixe	222 525,49
TOTAL DES DETTES		500 764,55
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-262 025,55

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C1		
Parts souscrites durant l'exercice	476 548,3754	16 656 823,64
Parts rachetées durant l'exercice	-325 124,5064	-11 363 315,17
Solde net des souscriptions/rachats	151 423,8690	5 293 508,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 458 041,4508	
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C2		
Parts souscrites durant l'exercice	-	-
Parts rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 528,6966	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C1	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C2	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	30/09/2022
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C1	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	1 376 970,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C2	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			178 700 691,09
	FR00140066R6	GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS F2	178 700 691,09
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			178 700 691,09

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 337 652,26	-764 845,48
Total	-1 337 652,26	-764 845,48

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C1		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 337 684,10	-766 196,56
Total	-1 337 684,10	-766 196,56

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C2		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	31,84	1 351,08
Total	31,84	1 351,08

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 715 378,12	4 147 674,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	19 715 378,12	4 147 674,93

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C1		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	19 703 977,00	4 145 231,38
Total	19 703 977,00	4 145 231,38

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C2		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	11 401,12	2 443,55
Total	11 401,12	2 443,55

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	30/09/2022
Actif net Global en EUR	133 939 047,70	137 090 125,91	183 508 735,58	198 675 220,11	179 904 649,82
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C1 en EUR					
Actif net	133 826 663,69	136 982 918,22	183 364 992,20	198 557 109,49	179 799 907,52
Nombre de titres	3 951 077,8568	4 301 795,5478	4 760 715,5695	5 306 617,5818	5 458 041,4508
Valeur liquidative unitaire	33,87	31,84	38,51	37,41	32,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,03	-0,09	0,89	0,78	3,61
Capitalisation unitaire sur résultat	0,18	0,01	-0,16	-0,14	-0,24
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C2 en EUR					
Actif net	112 384,01	107 207,69	143 743,38	118 110,62	104 742,30
Nombre de titres	2 776,3861	2 776,3861	3 033,3096	2 528,6966	2 528,6966
Valeur liquidative unitaire	40,47	38,61	47,38	46,70	41,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,03	-0,12	1,08	0,96	4,50
Capitalisation unitaire sur résultat	0,78	0,63	0,42	0,53	0,01

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS F2	EUR	1 980 941,0386	178 700 691,09	99,33
TOTAL FRANCE			178 700 691,09	99,33
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			178 700 691,09	99,33
TOTAL Organismes de placement collectif			178 700 691,09	99,33
Créances			238 739,00	0,13
Dettes			-500 764,55	-0,27
Comptes financiers			1 465 984,28	0,81
Actif net			179 904 649,82	100,00
<hr/>				
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C2	EUR	2 528,6966		41,42
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE Part C1	EUR	5 458 041,4508		32,94

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE (compartiment du fonds d'épargne salariale GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)

Part 2, C - Code AMF : 990000114389

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le compartiment est nourricier du compartiment GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis) et 50% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis). Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

La performance du compartiment GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE pourra être inférieure à celle de son maître, GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence. A la différence de son maître, l'indicateur de référence du compartiment est calculé à J1.

Indicateur de référence : 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis) et 50% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis).

Le compartiment est composé en totalité et en permanence de l'action F2 du compartiment GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence du compartiment maître.

Indicateur de référence : 50 % MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis) et 50 % Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Rappel de la politique d'investissement du maître.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera une approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.

Le compartiment GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS a pour objet, au travers d'une gestion de type discrétionnaire, la gestion d'un portefeuille diversifié d'OPC de taux et d'actions sans zone géographique prépondérante.

Le compartiment adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG. La poche taux pourra évoluer entre 20% et 80% de l'actif net. Les investissements via des OPC, porteront sur des émissions de catégorie « investment grade » (catégorie d'investissements) ou équivalent (Standard and Poor's ou considérées équivalentes par la société de gestion). Le compartiment pourra être exposé au travers des OPC sur les marchés des actions et obligations internationaux (y compris les actions et obligations européennes). Dans la limite de 20 % de son actif net, le compartiment pourra être exposé sur les pays hors OCDE (marchés émergents) au travers des OPC sous-jacents.

Le compartiment pourra également détenir, via des OPC, jusqu'à 30 % de ses actifs en obligations à haut rendement (Segment High Yield « Speculative grade » correspondant à une notation inférieure à BBB- chez Standard & Poor's et à Baa3 chez Moody's ou notation estimée équivalente par la société de gestion).

Sensibilité taux :

La fourchette de sensibilité se situe entre 2 et 8 de l'actif net.

La poche actions pourra évoluer entre 20% et 80% de l'actif net. Elle sera investie en OPC. L'ensemble des types d'actifs détenus en portefeuille sont mentionnés dans le prospectus.

Le compartiment pourra détenir :

- jusqu'à 100 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen.

- jusqu'à 10 % de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou étranger.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés organisés et de gré à gré afin de couvrir, exposer ou procéder à des opérations d'arbitrage contre les risques actions, de taux, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment. Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Le compartiment utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0 et 200 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage des parts.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du compartiment maître dans lequel est investi votre compartiment sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement


Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 4. Il est identique à celui du compartiment maître.

Rappel du profil de risque du compartiment maître.

Le compartiment a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque actions et au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le compartiment maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :** Il pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Compartiment : GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS – 6 place de la Pyramide, TSA 20303, 92030 La Défense Cedex.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE (compartiment du FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)

Part 1, C - Code AMF : 990000084349

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Actions internationales "

Objectif de gestion : Le compartiment est nourricier du compartiment GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION. Son objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite, 80% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 20% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

La performance du compartiment pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence. A la différence de son maître, l'indicateur de référence du compartiment est calculé à J-1.

Indicateur de référence : 80% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 20% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis)

Le compartiment est composé en totalité et en permanence d'actions F2 du compartiment GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence du compartiment maître.

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite, 80% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 20% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : 80% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 20% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Rappel de la politique d'investissement du compartiment maître.

Le compartiment GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le compartiment adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du compartiment (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de

chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

Le compartiment est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 3.

L'exposition actions du compartiment sera comprise entre 60% et 100% de son actif net à travers des OPCVM et des actions en direct.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 0% et 40% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein des OPCVM sous-jacents, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion. Le compartiment pourra être exposé dans la limite de 10% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs).

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage des parts.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO. et les plans d'épargne retraite.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du compartiment maître dans lequel est investi votre compartiment sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 5. Il est identique à celui de son compartiment maître.

Rappel du profil de risque du compartiment maître.

Le compartiment a un niveau de risque de 5, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le compartiment maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Le Q4 2021 est marqué par la sortie progressive de la pandémie du COVID. Tout au long de cette crise, la mobilisation sans faille des banques centrales et des gouvernements a permis de maintenir l'outil de production intact et de créer les conditions d'un rebond de l'économie mondiale. En sortie de crise, la montée en puissance des campagnes de vaccination permet d'entrevoir la fin de la pandémie. La frénésie de consommation fait suite à plusieurs mois d'épargne forcée et les besoins de restockage sont au plus haut. La fin d'année est donc logiquement caractérisée par un environnement de croissance solide. Cependant, le rebond économique est accompagné d'un retour en force des dynamiques inflationnistes et le narratif imposé par les principaux banquiers centraux est celui d'une inflation transitoire. Le discours dominant considère alors que les déséquilibres causés par la crise du Covid devraient se résorber rapidement et permettre un retour rapide de l'inflation vers les niveaux cibles.

Le Q1 2022 est marqué par une augmentation de l'aversion au risque face à la persistance de l'inflation et au déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Dans les faits, la dynamique inflationniste s'avère beaucoup moins commode que prévu et les publications de l'inflation ne finissent pas de surprendre à la hausse pour atteindre des niveaux inégalés depuis les années 1980. Aux US en particulier, la réalité des chiffres d'inflation - tant sur leurs niveaux que dans leur composition - poussent la réserve fédérale à changer de discours pour adopter un ton plus offensif. Le mois de mars marque le début d'un nouveau cycle de resserrement monétaire. En Europe, le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine rebat durablement les cartes sur l'architecture de sécurité avec des impacts notables sur la hausse des prix de l'énergie, sur la confiance des investisseurs et sur les échanges économiques. Si l'impact sur la croissance reste à déterminer, le choc sur les marchés financiers est immédiat.

Au Q2 2022, l'inflation s'installe, le conflit se durcit et la situation en Chine (politique zéro-Covid et crise immobilière) rajoute de la confusion à un contexte macro déjà très brouillé. Ces trois sources de risque se renforcent mutuellement et pèsent sur les perspectives de la croissance mondiale. L'accentuation des tensions inflationnistes pousse les banques centrales à adopter une posture de plus en plus restrictive, insufflant une forte volatilité sur les taux d'intérêts, les devises et les segments de croissance sur les actions. Dans l'attente d'une récession à venir, les flux d'investissements se détournent des actifs risqués et la part de cash dans les allocations augmente progressivement. Dans cet environnement de morosité extrême, le marché du travail aux Etats-Unis notamment se montre particulièrement solide et laisse planer l'espoir d'une récession de faible ampleur.

Le Q3 2022 marque une continuité par rapport à l'environnement du Q2, l'inflation en Europe et aux US se poursuit pour atteindre des niveaux proches de 10%, les banques centrales montent au créneau pour réaffirmer leur détermination à faire de la lutte contre l'inflation leur objectif prioritaire. La remontée des taux aux US se poursuit avec des pas mensuels de 75bps en juillet et septembre, laissant entrevoir des taux Fed Funds proches de 5% pour la fin de l'année. En Europe, les questionnements sur l'instabilité financière se font de plus en plus sentir, notamment au UK où le programme économique du nouveau gouvernement suscite quelques inquiétudes. Sur les marchés d'actions les mois d'été sont volatils mais le trimestre se termine sur des points bas.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a représenté un point de bascule important dans la politique de gestion du fonds. Avant le déclenchement du conflit, et conformément à notre appréciation d'un environnement de marché à forte croissance ET inflation élevée, nous avons adopté un positionnement offensif sur les actions (+5% par rapport au benchmark) et prudent sur les obligations (-7% d'exposition relative à duration équivalente). Après le déclenchement du conflit Russo-Ukrainien, nous sommes revenus à la neutralité sur les marchés d'actions en conservant la sous-exposition en duration. Dans les mois qui ont suivi, et en ligne avec un glissement des problématiques d'inflation vers des problématiques de récession, nous avons alors progressivement accentué la sous-exposition aux actions tout en réduisant la sous exposition aux actifs obligataires.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE

Performances sur l'année

Groupama Epargne et Retraite Dynamique-1 affiche une sous-performance de -12,89% contre -10,66% pour son indice de référence.

Groupama Epargne et Retraite Dynamique-2 affiche une sous-performance de -11,79% contre -10,66% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME F2	71 869 659,59	1 375 723,58
GROUPAMA MONETAIRE IC	386 854,21	5 864 815,95
ASML HOLDING NV	-	4 747 273,90
SCHNEIDER ELECTRIC SA	-	2 587 569,20
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	-	2 533 120,00
CAPGEMINI SE	-	1 911 882,30
L'OREAL	-	1 900 142,65
SR TELEPERFORMANCE	-	1 779 716,10
STELLANTIS NV	-	1 748 360,15
TOTALENERGIES SE	-	1 658 755,63

Changements intéressant l'OPC

19 avril 2022

Groupama Epargne & Retraite

Changement de la date de clôture d'exercice qui passe de fin mars à **fin septembre**

Compartiment GER Dynamique

Devient nourricier de Groupama Selection ISR Dynamisme, revue du niveau de risque/rendement, fourchette d'exposition, des frais indirects maximum et passage à néant des commissions de mouvements perçues par le dépositaire.

28 juillet 2022

Nature des modifications :

Compartiment GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMISME

- Mise à jour du règlement et DICI suite à la transformation du fonds maître GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME en un compartiment de la SICAV GROUPAMA SELECTION. Toutes les caractéristiques sont reprises à l'identique,
- Reprise du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0% mentionné dans la documentation réglementaire du compartiment maître

Pour l'ensemble des compartiments :

- Mise à jour des frais à fin mars
- Pour rappel la date de clôture du FCPE est modifiée pour passer d'une clôture d'exercice de fin mars actuellement à fin septembre.

20 septembre 2022

- Mise à jour de la documentation juridique des FCPE suite à la transformation de la SICAV maître en compartiment de la SICAV GROUPAMA SELECTION ; Cette modification de structure juridique de la SICAV impacte la documentation juridique des FCPE au niveau des informations relative à la structure juridique du maître (le terme SICAV est remplacé par Compartiment) toutes les autres caractéristiques du maître et des FCPE nourriciers demeurent inchangées.
- Reprise de la mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0% effectuée sur le maître
- Changement de l'adresse de CACEIS Fund Administration.

Frais de gestion

Votre FCPE est nourricier du compartiment **GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME** de la Sicav de droit français GROUPAMA SELECTION.

PART 1C

Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **2,76%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,26%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

PART 2C

Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **0,26%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,26%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.

La clé de répartition de la commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 63 542 767,49 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlementation SFDR et Taxonomie

ARTICLE 8

La stratégie d'investissement et donc la prise en compte des critères ESG du compartiment "GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE" est en lien avec celle de son OPCVM maître le compartiment "GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME" de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION.

S'agissant d'un OPCVM « ISR », l'analyse extra-financière appliquée à l'OPC prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR.
- La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs.

Ce produit financier ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie Européenne et l'alignement de son portefeuille avec cette Taxonomie Européenne n'est pas calculé.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités).

L'alignement de son portefeuille avec la Taxonomie Européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - 1 le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - 1 la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020</i>	<i>6 039 040 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)</i>	<i>126 755 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)</i>	<i>168 324 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1^{er} tiers)</i>	<i>117 466 euros</i>

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)</i>	<i>7611 279 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 036 423 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	63 542 767,49	69 925 801,38
OPC MAÎTRE	63 542 767,49	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	63 990 217,40
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	63 990 217,40
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négoiables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	-	5 935 583,98
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	5 935 583,98
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	47 558,71	129 653,28
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	47 558,71	129 653,28
COMPTES FINANCIERS	566 352,89	544 391,07
Liquidités	566 352,89	544 391,07
TOTAL DE L'ACTIF	64 156 679,09	70 599 845,73

Bilan Passif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	48 004 705,23	68 530 341,24
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	16 739 388,22	2 442 288,85
Résultat de l'exercice (a,b)	-821 731,95	-566 652,26
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	63 922 361,50	70 405 977,83
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	234 317,59	193 867,90
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	234 317,59	193 867,90
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	64 156 679,09	70 599 845,73

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	169,60	0,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	36 378,05	1 294 584,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	36 547,65	1 294 584,92
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	2 458,64	5 694,62
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	2 458,64	5 694,62
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	34 089,01	1 288 890,30
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	845 128,44	1 870 373,85
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	35,84	80,10
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-811 003,59	-581 403,45
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-10 728,36	14 751,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-821 731,95	-566 652,26

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 septembre 2022 est de 6 mois, suite au changement de la date de clôture.

Règles d'évaluation des actifs

► Règles d'investissement

Le FCP est investi à 100% dans l'OPC maître GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME PART F2.

Les titres détenus dans le portefeuille du FCPE nourricier GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE sont évalués sur la valeur liquidative à J-1 du maître.

Frais de gestion

Part 1 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	2,50% TTC maximum	Par le compartiment
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,35% TTC maximum*	Par le compartiment
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE

Part 2 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, ...)	Actif net	1,20% TTC maximum	Par l'entreprise
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,35% TTC maximum*	Par le compartiment
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

Rappel des frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM maître GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME (part F2) :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais de gestion, frais indirects et commissions de surperformance				Commissions de mouvement		
Assiette	Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commission de surperformance	Assiette	Commission perçue par le dépositaire	Commission perçue par la Société de Gestion
Actif net	Taux maximum : 0,15% TTC	Taux maximum 0,20% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Par type d'instrument*

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

*Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE

Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

Commissions de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0.10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0.05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0.05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0.03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0.005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0.02% TTC
Crédit défaut swaps (CDS) et Asset Back Security	Prélèvement sur chaque transaction	0.03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C1	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C2	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	70 405 977,83	68 477 446,63
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	6 632 837,77	16 708 150,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-3 865 248,74	-14 734 275,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 801 206,87	3 532 634,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 627 020,38	-1 060 488,49
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-27 977,87	-28 889,34
Différences de change	462,32	101,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-24 586 872,71	-1 907 297,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-6 857 982,72	17 728 889,99
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-17 728 889,99	-19 636 187,95
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-811 003,59	-581 403,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	63 922 361,50	70 405 977,83

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 30/09/2022^(*)

	30/09/2022	31/03/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 632 837,77	16 708 150,45
Versements de la réserve spéciale de participation	1 294 573,69	1 794 466,37
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	1 282 505,21	1 945 640,00
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	564 507,42	1 899 865,12
Abondements de l'entreprise	1 679 336,05	4 707 495,97
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 811 915,40	6 360 682,99
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	3 865 248,74	14 734 275,55
Rachats	1 799 119,41	6 130 422,16
Transferts à destination d'un autre OPC	2 066 129,33	8 603 853,39

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 880,86	0,01	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	47 558,71
TOTAL DES CRÉANCES		47 558,71
DETTES		
	Achats à règlement différé	58 087,21
	Rachats à payer	38 897,84
	Frais de gestion fixe	137 332,54
TOTAL DES DETTES		234 317,59
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-186 758,88

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C1		
Parts souscrites durant l'exercice	174 691,5226	6 632 837,77
Parts rachetées durant l'exercice	-101 920,9412	-3 865 248,74
Solde net des souscriptions/rachats	72 770,5814	2 767 589,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 794 127,8343	
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C2		
Parts souscrites durant l'exercice	-	-
Parts rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	104,3414	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C1	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C2	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	30/09/2022
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C1	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	845 092,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,50
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C2	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			63 542 767,49
	FR0014005344	GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME F2	63 542 767,49
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			63 542 767,49

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-821 731,95	-566 652,26
Total	-821 731,95	-566 652,26

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C1		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-821 735,09	-566 767,91
Total	-821 735,09	-566 767,91

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C2		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,14	115,65
Total	3,14	115,65

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 739 388,22	2 442 288,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	16 739 388,22	2 442 288,85

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C1		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	16 737 937,28	2 442 071,42
Total	16 737 937,28	2 442 071,42

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C2		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 450,94	217,43
Total	1 450,94	217,43

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	30/09/2022
Actif net Global en EUR	58 364 141,32	47 580 793,98	68 477 446,63	70 405 977,83	63 922 361,50
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C1 en EUR					
Actif net	58 359 185,91	47 576 344,64	68 471 263,95	70 399 622,64	63 916 755,80
Nombre de titres	1 697 594,9772	1 580 549,9308	1 678 413,0827	1 721 357,2529	1 794 127,8343
Valeur liquidative unitaire	34,37	30,10	40,79	40,89	35,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	0,30	1,16	1,41	9,32
Capitalisation unitaire sur résultat	0,09	-0,09	-0,38	-0,32	-0,45
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C2 en EUR					
Actif net	4 955,41	4 449,34	6 182,68	6 355,19	5 605,70
Nombre de titres	104,3414	104,3414	104,3414	104,3414	104,3414
Valeur liquidative unitaire	47,49	42,64	59,25	60,90	53,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,01	0,42	1,68	2,08	13,90
Capitalisation unitaire sur résultat	1,29	1,12	0,73	1,10	0,03

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME F2	EUR	706 580,3124	63 542 767,49	99,41
TOTAL FRANCE			63 542 767,49	99,41
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			63 542 767,49	99,41
TOTAL Organismes de placement collectif			63 542 767,49	99,41
Créances			47 558,71	0,07
Dettes			-234 317,59	-0,37
Comptes financiers			566 352,89	0,89
Actif net			63 922 361,50	100,00
<hr/>				
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C1	EUR	1 794 127,8343		35,62
Part GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE C2	EUR	104,3414		53,72

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE (compartiment du FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)

Part 2, C - Code AMF : 990000114349

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Actions internationales "

Objectif de gestion : Le compartiment est nourricier du compartiment GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION. Son objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite, 80% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 20% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis). Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises. La performance du compartiment pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence. A la différence de son maître, l'indicateur de référence du compartiment est calculé à J-1.

Indicateur de référence : 80% MSCI World Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 20% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis)

Le compartiment est composé en totalité et en permanence d'actions F2 du compartiment GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion et de l'indicateur de référence du compartiment maître.

Indicateur de référence : 80% MSCI World Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 20% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Rappel de la politique d'investissement du compartiment maître.

Le compartiment GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le compartiment adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du compartiment (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

Le compartiment est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 3.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 5. Il est identique à celui de son compartiment maître.

Rappel du profil de risque du compartiment maître.

L'exposition actions du compartiment sera comprise entre 60% et 100% de son actif net à travers des OPCVM et des actions en direct.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 0% et 40% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein des OPCVM sous-jacents, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion. Le compartiment pourra être exposé dans la limite de 10% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs).

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage des parts.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite..

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours légaux en France.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du compartiment maître dans lequel est investi votre compartiment sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Le compartiment a un niveau de risque de 5, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le compartiment maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

**Compartiment : GROUPAMA EPARGNE &
RETRAITE SOLIDAIRE**

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS – 6 place de la Pyramide, TSA 20303, 92030 La Défense Cedex.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE (compartiment du fonds d'épargne salariale GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)

Part 1, C - Code AMF : 990000084369

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Rechercher, au travers d'une gestion de type discrétionnaire, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à 60% du MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis) J-1 et à 40% de l'ESTER capitalisé, en investissant notamment dans des titres. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Indicateur de référence : 40% Ester capitalisé 60% MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis) J-1.

Le compartiment est investi principalement sur le marché des actions de la zone Euro et dans une moindre mesure, en produits de taux (majoritairement monétaires) de la zone Euro.

Le compartiment pouvant être investi jusqu'à 10% en valeurs étrangères hors zone euro, il pourra être exposé de manière accessoire au risque de change.

L'univers d'investissement du compartiment est constitué des entreprises de la zone euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

Le compartiment pourra utiliser plusieurs approches, une approche Best-in-Class, une approche Best-in-Universe, une approche thématique, une approche en amélioration de note ou d'indicateurs extra financiers. La construction du portefeuille du compartiment suivra un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG";
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG du compartiment porte sur 90 % de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs des entreprises.

Le compartiment sera composé d'actions de la zone Euro pour une part pouvant évoluer entre 40% et 75% de l'actif net du compartiment.

Le compartiment est également investi en produits de taux de la zone Euro, majoritairement monétaires, pour une part pouvant évoluer entre 25% et 60% de son actif net.

La poche taux pourra être investie jusqu'à 50% en emprunts d'Etat et jusqu'à 25% en produits de taux longs dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion).

Le compartiment est dit "Solidaire" à ce titre, il pourra également investir, entre 5 % et 10% de son actif net, sur des titres émis par des entreprises solidaires agréées.

Les investissements réalisés en instruments non cotés se caractérisent généralement par une liquidité faible; la rémunération exigée tient compte de l'objectif solidaire desdites entreprises et pourra être inférieure à celle du marché.

Le compartiment pourra être composé d'obligations et d'actions hors zone euro pour une part pouvant aller jusqu'à 10 % de son actif net.

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 95% de son actif net dans un ou plusieurs OPC de droit français ou européen.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions, de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage des parts.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 5, en raison de sa forte exposition au risque actions et de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le fonds d'épargne salariale non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FCPE. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Politique d'investissement

Le Q4 2021 est marqué par la sortie progressive de la pandémie du COVID. Tout au long de cette crise, la mobilisation sans faille des banques centrales et des gouvernements a permis de maintenir l'outil de production intact et de créer les conditions d'un rebond de l'économie mondiale. En sortie de crise, la montée en puissance des campagnes de vaccination permet d'entrevoir la fin de la pandémie. La frénésie de consommation fait suite à plusieurs mois d'épargne forcée et les besoins de restockage sont au plus haut. La fin d'année est donc logiquement caractérisée par un environnement de croissance solide. Cependant, le rebond économique est accompagné d'un retour en force des dynamiques inflationnistes et le narratif imposé par les principaux banquiers centraux est celui d'une inflation transitoire. Le discours dominant considère alors que les déséquilibres causés par la crise du Covid devraient se résorber rapidement et permettre un retour rapide de l'inflation vers les niveaux cibles.

Le Q1 2022 est marqué par une augmentation de l'aversion au risque face à la persistance de l'inflation et au déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Dans les faits, la dynamique inflationniste s'avère beaucoup moins commode que prévu et les publications de l'inflation ne finissent pas de surprendre à la hausse pour atteindre des niveaux inégalés depuis les années 1980. Aux US en particulier, la réalité des chiffres d'inflation - tant sur leurs niveaux que dans leur composition - poussent la réserve fédérale à changer de discours pour adopter un ton plus offensif. Le mois de mars marque le début d'un nouveau cycle de resserrement monétaire. En Europe, le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine rebat durablement les cartes sur l'architecture de sécurité avec des impacts notables sur la hausse des prix de l'énergie, sur la confiance des investisseurs et sur les échanges économiques. Si l'impact sur la croissance reste à déterminer, le choc sur les marchés financiers est immédiat.

Au Q2 2022, l'inflation s'installe, le conflit se durcit et la situation en Chine (politique zéro-Covid et crise immobilière) rajoute de la confusion à un contexte macro déjà très brouillé. Ces trois sources de risque se renforcent mutuellement et pèsent sur les perspectives de la croissance mondiale. L'accentuation des tensions inflationnistes pousse les banques centrales à adopter une posture de plus en plus restrictive, insufflant une forte volatilité sur les taux d'intérêts, les devises et les segments de croissance sur les actions. Dans l'attente d'une récession à venir, les flux d'investissements se détournent des actifs risqués et la part de cash dans les allocations augmente progressivement. Dans cet environnement de morosité extrême, le marché du travail aux Etats-Unis notamment se montre particulièrement solide et laisse planer l'espoir d'une récession de faible ampleur.

Le Q3 2022 marque une continuité par rapport à l'environnement du Q2, l'inflation en Europe et aux US se poursuit pour atteindre des niveaux proches de 10%, les banques centrales montent au créneau pour réaffirmer leur détermination à faire de la lutte contre l'inflation leur objectif prioritaire. La remontée des taux aux US se poursuit avec des pas mensuels de 75bps en juillet et septembre, laissant entrevoir des taux Fed Funds proches de 5% pour la fin de l'année. En Europe, les questionnements sur l'instabilité financière se font de plus en plus sentir, notamment au UK où le programme économique du nouveau gouvernement suscite quelques inquiétudes. Sur les marchés d'actions les mois d'été sont volatils mais le trimestre se termine sur des points bas.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a représenté un point de bascule important dans la politique de gestion du fonds. Avant le déclenchement du conflit, et conformément à notre appréciation d'un environnement de marché à forte croissance ET inflation élevée, nous avons adopté un positionnement offensif sur les actions. Après le déclenchement du conflit Russo-Ukrainien, nous sommes revenus à la neutralité sur les marchés d'actions. Dans les mois qui ont suivi, et en ligne avec un glissement des problématiques d'inflation vers des problématiques de récession, nous avons alors progressivement accentué la sous-exposition aux actions. Tout au long de la période et en ligne avec le caractère « solidaire » du fonds, nous avons maintenu une allocation de 6%-7% dans le fonds solidaire SIFA.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE

Performances sur l'année

Groupama Epargne et Retraite Solidaire-1 affiche une performance de -10,11% contre -9,95% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	2 824 049,35	1 187 613,63
G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I	1 379 559,53	-

Changements intéressant l'OPC

19 avril 2022

Groupama Epargne & Retraite

Changement de la date de clôture d'exercice qui passe de fin mars à **fin septembre**

28 juillet 2022

Nature des modifications :

Compartiment GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE

- Création d'une part E3 : Réservées aux dispositifs d'épargne salariale et retraite (PEE/PEI, PERCO(I), PERCOL-I) mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par Groupama Epargne Salariale, notamment dans le cadre d'appels d'offres. Les frais de gestion sont à la charge du compartiment.

Pour l'ensemble des compartiments :

- Mise à jour des frais à fin mars
- Pour rappel la date de clôture du FCPE est modifiée pour passer d'une clôture d'exercice de fin mars actuellement à fin septembre.

20 septembre 2022

- Mise à jour de la documentation juridique des FCPE suite à la transformation de la SICAV maître en compartiment de la SICAV GROUPAMA SELECTION ; Cette modification de structure juridique de la SICAV impacte la documentation juridique des FCPE au niveau des informations relative à la structure juridique du maître (le terme SICAV est remplacé par Compartiment) toutes les autres caractéristiques du maître et des FCPE nourriciers demeurent inchangées.
- Reprise de la mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0% effectuée sur le maître
- Changement de l'adresse de CACEIS Fund Administration.

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.

La clé de répartition de la commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 23 026 814,83 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlementation SFDR et Taxonomie

ARTICLE 8

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG ».
- Exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM,
- Exclusion des valeurs appartenant au Quintile 5 de l'univers d'investissement. Approche Best-in-class.
- Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités sur 12 mois glissants.

Pour cet OPCVM, la proportion des investissements pouvant être considérée comme durable sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie est estimée à 0%.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, sont exclues des valeurs appartenant au Quintile 5 de l'univers d'investissement selon une approche best-in-class

L'alignement de son portefeuille avec la Taxonomie Européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

Traitement des actifs non liquides

Chaque FIA présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque du FIA.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global du FIA ainsi que la typologie du FIA considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : 6,32%.

Gestion des liquidites

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales

- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - 1 le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - 1 la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées.

Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020</i>	<i>6 039 040 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3^è tiers)</i>	<i>126 755 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2^è tiers)</i>	<i>168 324 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1^{er} tiers)</i>	<i>117 466 euros</i>

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)</i>	<i>7611 279 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 036 423 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	24 594 269,95	24 146 884,57
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 567 455,12	1 567 455,12
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 567 455,12	1 567 455,12
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	23 026 814,83	22 579 429,45
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	23 026 814,83	22 579 429,45
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	40 152,75	29 259,11
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	40 152,75	29 259,11
COMPTES FINANCIERS	199 884,77	277 215,70
Liquidités	199 884,77	277 215,70
TOTAL DE L'ACTIF	24 834 307,47	24 453 359,38

Bilan Passif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 904 335,20	24 194 314,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 438,56	366 475,68
Résultat de l'exercice (a,b)	-105 976,93	-201 976,79
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	24 793 919,71	24 358 813,86
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	40 387,76	94 545,52
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	40 387,76	94 545,52
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	24 834 307,47	24 453 359,38

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	77,02	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	77,02	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	413,11	1 249,16
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	413,11	1 249,16
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-336,09	-1 249,16
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	101 210,00	185 491,46
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-101 546,09	-186 740,62
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-4 430,84	-15 236,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-105 976,93	-201 976,79

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 septembre 2022 est de 6 mois, suite au changement de la date de clôture Règles d'évaluation des actifs.

Règles d'évaluation des actifs

► Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :
=> Dernier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :
=> Dernier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Amérique :
=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

► Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

► Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

► Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

► Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

► Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

► Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

► Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- Pour les contrats à terme ferme au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- Pour les contrats à terme conditionnel en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps au nominal du contrat

Frais de gestion

Part I :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,80% TTC maximum	Par le compartiment
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,70% TTC maximum*	Par le compartiment
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	NA
Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Par le fonds
Commission de surperformance	Actif net	Néant	NA

* pondérés par investissement en OPC sous-jacents

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part GROUPAMA EPARGNE ET RETRAITE SOLIDAIRE C1	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	24 358 813,86	20 306 882,80
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	4 961 685,31	8 020 120,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 856 423,50	-4 163 355,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	375 323,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 336,93	-12 559,24
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 564 272,94	19 142,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 881 549,44	4 445 822,38
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 445 822,38	-4 426 679,44
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-101 546,09	-186 740,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	24 793 919,71	24 358 813,86

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 30/09/2022^(*)

	30/09/2022	31/03/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 961 685,31	8 020 120,20
Versements de la réserve spéciale de participation	1 108 012,76	999 512,99
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	1 310 231,75	1 342 338,28
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	255 226,13	616 452,04
Abondements de l'entreprise	783 842,34	1 490 315,56
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 504 372,33	3 571 501,33
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>17 715,66</i>	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	1 856 423,50	4 163 355,88
Rachats	1 096 803,95	1 566 914,09
Transferts à destination d'un autre OPC	759 619,55	2 596 441,79

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	199 884,77	0,81
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	199 884,77	0,81	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	40 152,75
TOTAL DES CRÉANCES		40 152,75
DETTES		
	Rachats à payer	23 510,61
	Frais de gestion fixe	16 877,15
TOTAL DES DETTES		40 387,76
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-235,01

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE ET RETRAITE SOLIDAIRE C1		
Parts souscrites durant l'exercice	157 453,8332	4 961 685,31
Parts rachetées durant l'exercice	-59 366,1769	-1 856 423,50
Solde net des souscriptions/rachats	98 087,6563	3 105 261,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	837 620,7711	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE ET RETRAITE SOLIDAIRE C1	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	30/09/2022
Part GROUPAMA EPARGNE ET RETRAITE SOLIDAIRE C1	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	101 210,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			23 026 814,83
	FR0010013987	G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I	11 120 978,35
	FR0012098531	GROUPAMA EURO EQUITIES M	803 682,27
	FR0000989782	GROUPAMA FRANCE STOCK NC	1 415 860,00
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	9 686 294,21
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			23 026 814,83

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-105 976,93	-201 976,79
Total	-105 976,93	-201 976,79

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE ET RETRAITE SOLIDAIRE C1		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-105 976,93	-201 976,79
Total	-105 976,93	-201 976,79

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 438,56	366 475,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-4 438,56	366 475,68

	30/09/2022	31/03/2022
Part GROUPAMA EPARGNE ET RETRAITE SOLIDAIRE C1		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4 438,56	366 475,68
Total	-4 438,56	366 475,68

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	30/09/2022
Actif net Global en EUR	15 091 493,52	15 010 277,98	20 306 882,80	24 358 813,86	24 793 919,71
Part GROUPAMA EPARGNE ET RETRAITE SOLIDAIRE C1 en EUR					
Actif net	15 091 493,52	15 010 277,98	20 306 882,80	24 358 813,86	24 793 919,71
Nombre de titres	526 735,1032	562 484,8273	626 534,6367	739 533,1148	837 620,7711
Valeur liquidative unitaire	28,65	26,68	32,41	32,93	29,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-0,05	0,49	-
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,22	-0,23	-0,24	-0,27	-0,12

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	15 092	1 567 455,12	6,32
TOTAL FRANCE			1 567 455,12	6,32
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 567 455,12	6,32
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 567 455,12	6,32
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I	EUR	64 417,1591	11 120 978,35	44,85
GROUPAMA EURO EQUITIES M	EUR	609,825	803 682,27	3,24
GROUPAMA FRANCE STOCK NC	EUR	1 682,4831	1 415 860,00	5,71
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	45,751	9 686 294,21	39,07
TOTAL FRANCE			23 026 814,83	92,87
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			23 026 814,83	92,87
TOTAL Organismes de placement collectif			23 026 814,83	92,87
Créances			40 152,75	0,17
Dettes			-40 387,76	-0,17
Comptes financiers			199 884,77	0,81
Actif net			24 793 919,71	100,00
<hr/>				
Part GROUPAMA EPARGNE ET RETRAITE SOLIDAIRE C1	EUR	837 620,7711	29,60	

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE (compartiment du fonds d'épargne salariale GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)

Part 2, C - Code AMF : 990000114359

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Rechercher, au travers d'une gestion de type discrétionnaire, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à 60% du MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis) J-1 et à 40% de l'ESTER capitalisé, en investissant notamment dans des titres. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Indicateur de référence : 40% Ester capitalisé 60% MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis) J-1.

Le compartiment est investi principalement sur le marché des actions de la zone Euro et dans une moindre mesure, en produits de taux (majoritairement monétaires) de la zone Euro.

Le compartiment pouvant être investi jusqu'à 10% en valeurs étrangères hors zone euro, il pourra être exposé de manière accessoire au risque de change.

L'univers d'investissement du compartiment est constitué des entreprises de la zone euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

Le compartiment pourra utiliser plusieurs approches, une approche Best-in-Class, une approche Best-in-Universe, une approche thématique, une approche en amélioration de note ou d'indicateurs extra financiers.

La construction du portefeuille du compartiment suivra un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG";
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG du compartiment porte sur 90 % de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs des entreprises.

Le compartiment sera composé d'actions de la zone Euro pour une part pouvant évoluer entre 40% et 75% de l'actif net du compartiment.

Le compartiment est également investi en produits de taux de la zone Euro, majoritairement monétaires, pour une part pouvant évoluer entre 25% et 60% de son actif net.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 5, en raison de sa forte exposition au risque actions et de son exposition au risque de taux.

La poche taux pourra être investie jusqu'à 50% en emprunts d'Etat et jusqu'à 25% en produits de taux longs dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion).

Le compartiment est dit "Solidaire" à ce titre, il pourra également investir, entre 5 % et 10% de son actif net, sur des titres émis par des entreprises solidaires agréées.

Les investissements réalisés en instruments non cotés se caractérisent généralement par une liquidité faible; la rémunération exigée tient compte de l'objectif solidaire desdites entreprises et pourra être inférieure à celle du marché.

Le compartiment pourra être composé d'obligations et d'actions hors zone euro pour une part pouvant aller jusqu'à 10 % de son actif net.

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 95% de son actif net dans un ou plusieurs OPC de droit français ou européen.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions, de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage des parts.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO. et des plans d'épargne retraite.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le fonds d'épargne salariale non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FCPE. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE (compartiment du fonds d'épargne salariale GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE)

Part 3, C - Code AMF : 990000132169

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Rechercher, au travers d'une gestion de type discrétionnaire, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à 60% du MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis) J-1 et à 40% de l'ESTER capitalisé, en investissant notamment dans des titres. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Indicateur de référence : 40% Ester capitalisé 60% MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis) J-1.

Le compartiment est investi principalement sur le marché des actions de la zone Euro et dans une moindre mesure, en produits de taux (majoritairement monétaires) de la zone Euro.

Le compartiment pouvant être investi jusqu'à 10% en valeurs étrangères hors zone euro, il pourra être exposé de manière accessoire au risque de change.

L'univers d'investissement du compartiment est constitué des entreprises de la zone euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

Le compartiment pourra utiliser plusieurs approches, une approche Best-in-Class, une approche Best-in-Universe, une approche thématique, une approche en amélioration de note ou d'indicateurs extra financiers.

La construction du portefeuille du compartiment suivra un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG";
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG du compartiment porte sur 90 % de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs des entreprises.

Le compartiment sera composé d'actions de la zone Euro pour une part pouvant évoluer entre 40% et 75% de l'actif net du compartiment.

Le compartiment est également investi en produits de taux de la zone Euro, majoritairement monétaires, pour une part pouvant évoluer entre 25% et 60% de son actif net.

La poche taux pourra être investie jusqu'à 50% en emprunts d'Etat et jusqu'à 25% en produits de taux longs dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion).

Le compartiment est dit "Solidaire" à ce titre, il pourra également investir, entre 5 % et 10% de son actif net, sur des titres émis par des entreprises solidaires agréées.

Les investissements réalisés en instruments non cotés se caractérisent généralement par une liquidité faible; la rémunération exigée tient compte de l'objectif solidaire desdites entreprises et pourra être inférieure à celle du marché.

Le compartiment pourra être composé d'obligations et d'actions hors zone euro pour une part pouvant aller jusqu'à 10 % de son actif net.

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 95% de son actif net dans un ou plusieurs OPC de droit français ou européen.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions, de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France..

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 5, en raison de sa forte exposition au risque actions et de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le fonds d'épargne salariale non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FCPE. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.